

VOTATION FÉDÉRALE DU 4 MARS 2018

NON à "No Billag"

Lancée par les Jeunes Libéraux-Radicaux et les Jeunes UDC en été 2014, l'initiative «*Oui à la suppression des redevances radio et télévision*» s'inscrit dans le courant des oppositions à la SSR entendues ces dernières années. Elle demande la suppression des redevances versées aux diffuseurs de programmes de radio et de télévision titulaires d'une concession, et l'abandon des subventions directes aux diffuseurs. Elle interdirait à la Confédération de subventionner toute chaîne, ainsi que de prélever une redevance de réception. Berne pourrait tout au plus payer pour la diffusion de communiqués officiels urgents. Quant aux concessions, elles seraient régulièrement mises aux enchères par les autorités fédérales.

Le 8 mars 2017, le Conseil des Etats a balayé sans opposition cette initiative. Le Conseil national a fait de même en septembre dernier, par 122 voix contre 42 (15 abstentions). Il a également rejeté un contre-projet de l'UDC proposant de diviser par deux le montant de la redevance (200 francs par an). Au Conseil national, le débat a opposé deux visions. D'un côté, les partisans d'un service public fort (majoritaires), soulignant l'importance d'un émetteur national pour assurer la même qualité de contenu dans les différentes régions linguistiques. De l'autre, les détracteurs de la SSR, qui lui reprochent notamment de faire de la distorsion de concurrence. Le Conseil fédéral a annoncé le 18 octobre 2017 avoir fixé le nouveau montant de la redevance radio-TV à 365 francs par an et par ménage (soit 85 francs de moins qu'aujourd'hui), à partir de 2019. Suite à l'adoption de nouvelle loi LRTV en juin 2015, la quote-part des 34 chaînes de radio et de TV privées passera en 2019 de 67,5 à 81 millions par an (soit 6% du total du produit de la redevance, taux maximal prévu). Alors que le montant versé à la SSR sera plafonné à 1,2 milliard par an.

Concrètement, la mise en œuvre de l'initiative dite "No Billag" impliquerait la fin du service public de radio et de télévision que nous connaissons aujourd'hui. La circulation des informations et la qualité du travail journalistique sont intimement liées aux moyens mis à disposition par la redevance. Produire des contenus audiovisuels de qualité dans plusieurs langues coûte en effet très cher, et priver la SSR de ses ressources reviendrait à condamner un grand nombre de ses productions et emplois - tout comme ceux des télévisions et radios régionales. Cette initiative aurait finalement pour conséquence de favoriser les grands groupes étrangers, qui fixeraient les règles (tarifs, horaires, sujets traités...), sans que le souci d'informer de manière indépendante - ou d'enrichir culturellement la population - ne soit au centre de leurs préoccupations. Les actualités régionales et nationales seraient ainsi certainement délaissées.

De l'avis de la CVCI, ce texte met réellement en danger la diversité médiatique, en particulier en Suisse romande et au Tessin. Il faut que notre service public ait les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat constitutionnel, indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. La crise traversée par les médias suisses, notamment la presse - fermetures, rachats et risques d'instrumentalisation politique de certains titres, diminution des ressources, de la diversité et de la qualité journalistique -, implique que ce mandat est plus important que jamais. Pour l'ensemble de ces raisons, la CVCI recommande le rejet de l'initiative populaire «*Oui à la suppression des redevances radio et télévision*».